



***Le Volontariat international
de la Francophonie***



Volontariat international
de la Francophonie



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
la francophonie



« Notre espace francophone est jeune, et cette jeunesse ne demande qu'à travailler, créer, innover et prendre part aux décisions. Mais les jeunes ont pour cela besoin de formation, d'accompagnement et d'encouragement ! C'est de notre devoir, à la Francophonie, de les aider à réussir et trouver leur place dans nos sociétés. »
Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie



Favoriser la mobilité et renforcer l'employabilité des jeunes francophones

- **Le Volontariat international de la Francophonie (VIF)** est un moyen original pour l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) de favoriser la mobilité, de promouvoir la solidarité, de développer le dialogue des cultures, de soutenir l'employabilité des jeunes et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.
- **Ce programme offre aux jeunes francophones des opportunités d'échanges**, d'engagement au service du développement et du rayonnement des valeurs de la Francophonie, ainsi qu'une valorisation de leurs compétences, tout en leur permettant de renforcer leur employabilité.
- **Le VIF constitue une opportunité inédite pour les jeunes francophones** de vivre une expérience de mobilité internationale enrichissante et inoubliable.

47,6 %
*n'ont passé que 0 à 3 mois
à chercher un emploi*

- **Près de 400 jeunes représentant 33 nationalités** ont déjà participé à ce programme auprès d'institutions francophones situées dans plus de 35 pays membres. Ils se sont constitués en un réseau de jeunes professionnels, le Réseau des volontaires internationaux de la Francophonie (RVIF). Les parcours professionnels des anciens volontaires témoignent de l'importance de cette expérience unique de VIF comme plus-value professionnelle.

84 %
*de jeunes volontaires
employés dès l'année qui suit
la fin de leur mission*

92 %
*des jeunes volontaires déclarent
que l'expérience de volontariat est un atout pour leur CV*

**« Lorsque le pourquoi de ce qu'on fait est fort,
le comment devient facile.
Soyez responsables, mettez votre temps,
votre énergie et vos compétences
au service du développement de vos pays. »
Samia Arouna, ancienne VIF.**



**« Osez franchir le pas et tentez les expériences à l'étranger
tant qu'on est jeune et plein d'envie de découvrir,
d'expérimenter de nouvelles choses. Saisissez ces opportunités
qui permettent aussi de se construire et de partager
de belles choses sur des valeurs communes. »
Cyril Roig ancien VIF.**

ÊTRE VIF

EN QUELQUES QUESTIONS

QU'EST-CE QU'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL ?

Une structure d'accueil partenaire partage les valeurs et les principes de la Francophonie. Elle appartient au réseau de partenariat de l'OIF, des opérateurs (AUF, AIMF, TV5 MONDE, Université Senghor) ou des institutions (Confemen, Confejes, APF) de la Francophonie.

La structure recourant aux services d'un volontaire s'engage à :

- manifester un réel intérêt à accueillir, accompagner et favoriser l'échange d'expérience avec le ou la volontaire,
- encadrer le ou la volontaire, lui confier des tâches à la hauteur de ses qualifications et de son expérience.

QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISES POUR DEVENIR VIF ?

Un volontaire international de la Francophonie est une personne passionnée par son domaine d'expertise qui possède une soif d'engagement, de dépassement de soi et surtout, qui n'a pas peur de l'inconnu ! C'est une personne tolérante, intègre et respectueuse de la diversité culturelle et de coutumes qui peuvent être différentes des siennes. Le dialogue des cultures l'interpelle. Le VIF a déjà obtenu au moins un diplôme universitaire et a acquis des compétences avérées dans son domaine de formation. Il désire en acquérir de nouvelles et contribuer à la réalisation d'un projet de la Francophonie.

QUELS SONT LES DOMAINES D'INTERVENTION ?

Déployés sur les cinq continents dans des structures d'accueil francophones, les volontaires s'engagent à œuvrer dans les domaines d'actions privilégiés de la Francophonie :

- la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique,
- la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme,
- l'éducation, la formation et l'enseignement supérieur,
- l'appui au développement durable et à la solidarité,
- le numérique.

QUELS SONT LES PAYS D'AFFECTATION ?

En fonction des projets identifiés, le jeune volontaire est affecté dans une structure d'accueil située dans un des États ou gouvernements membres de la Francophonie.

QUELLE EST LA PRISE EN CHARGE ?

Le volontaire sélectionné bénéficie d'une prise en charge de l'OIF et de la structure d'accueil, qui comprend :

- le billet d'avion aller et retour,
- les frais de participation à la session de préparation,
- l'indemnité forfaitaire de départ et d'installation,
- l'indemnité mensuelle de subsistance,
- l'indemnité forfaitaire de retour,
- l'assurance santé et assistance.

Les frais de visa restent à la charge du volontaire.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AU PROGRAMME VIF ?

• Être âgé au moins de 21ans et au plus de 34 ans au moment du dépôt de la candidature,

- avoir la majorité légale dans son pays d'origine et dans le pays d'accueil,
- être reconnu médicalement apte,
- avoir la nationalité de l'un des États ou gouvernements membres de la Francophonie et résider sur le territoire de cet État ou gouvernement,
- être titulaire d'un diplôme universitaire ou équivalent,
- être en règle avec les lois et l'administration de son pays, et détenir un passeport en cours de validité,
- le candidat s'engage pour une durée de 12 mois et s'engage à rejoindre son pays d'origine à la fin de sa mission,
- le recrutement du candidat est strictement individuel, le projet excluant toute prise en charge de la famille ou de toute autre personne. Un volontaire ne peut faire valoir sa qualité de volontaire francophone pour être rejoint par un tiers,
- le candidat ne peut pas être volontaire dans son propre pays.

Les candidatures féminines et celles provenant des « pays du Sud » et d'Europe centrale et orientale sont fortement encouragées.

COMMENT PRÉSENTER SA CANDIDATURE ?

Tout candidat répondant aux critères d'éligibilité et souhaitant devenir VIF peut s'inscrire en ligne et déposer son dossier de candidature sur les sites internet de l'OIF :

- www.francophonie.org
- www.jeunesse.francophonie.org

L'appel à candidatures annuel est publié entre avril et juin. Il est également publié sur le site des partenaires :

- Agence universitaire de la Francophonie www.auf.org
- Association internationale des maires francophones www.aimf.asso.fr
- TV5 MONDE www.tv5.org

**« Nous sommes très satisfaits de notre volontaire.
Nous avons particulièrement apprécié sa polyvalence, ses qualités de rédaction,
son sens de la communication et son goût pour le travail bien fait. »
Institut de la Francophonie pour le développement durable, Canada**



**« Les frontières sont la création de l'homme pour l'homme.
Elles créent une distinction : "Nous" et "Eux"
qui n'est qu'arbitraire. Franchissez ces frontières
et soyez curieux envers ceux ("eux") qui seraient
apparemment différents de "nous"? Pas si différents
en fin de compte... »
Héloïse Girard, ancienne VIF.**



**« Focalisez l'énergie sur les solutions
(qui sont en réalité notre potentiel)
pour construire le monde pour lequel
nous sommes l'une des meilleures chances. »
Moustapha Gilbert Diedhiou, ancien VIF.**

LE RÉSEAU DES VOLONTAIRES INTERNATIONAUX DE LA FRANCOPHONIE (RVIF)

Le réseau des VIF a pour mission de consolider les liens entre les différentes promotions de VIF, de valoriser les compétences et l'expérience interculturelle de ses membres et de promouvoir, dans le cadre d'actions et d'activités collectives, les valeurs humanistes communes aux francophones et portées par la langue française.

Laboratoire d'idées et vivier d'expertise, le RVIF s'est organisé autour de cinq pôles :

1. Médias, technologies de l'information et de la communication ;
2. Éducation, langue française et diversité culturelle ;
3. Santé, environnement et développement durable ;
4. Genre, égalité femme/homme ;
5. Droits de l'Homme, paix et démocratie.

Le RVIF a également mis en place une initiative de « mentorat » qui consiste en un accompagnement privilégié du volontaire par un ancien volontaire, facilitant ainsi l'adaptation dans le pays de la mission.

Contact : reseau.vif@gmail.com

PLUS D'INFORMATIONS

Vous souhaitez vous porter candidat au VIF ?

Vous souhaitez des informations concernant les conditions de recrutement d'un VIF ?

Vous souhaitez bénéficier de l'appui d'un VIF dans vos projets ?

www.francophonie.org

www.jeunesse.francophonie.org

Courriel volontariat@francophonie.org

Agence universitaire de la Francophonie (AUF) www.auf.org

TV5 MONDE www.tv5.org

Association internationale des maires francophones (AIMF) www.aimf.asso.fr

Jeux de la Francophonie www.jeux.francophonie.org

Organisation internationale de la Francophonie

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

Programme de Volontariat international de la Francophonie

19-21 avenue Bosquet, 75007 Paris

Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

Contacts :


yves.nassouri@francophonie.org, spécialiste de programme,

mireille.roux@francophonie.org, attachée de programme,

ernestine.sanka@francophonie.org, attachée de programme



Volontariat international
de la Francophonie

**ORGANISATION INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**
19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris — France
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00
francophonie.org
   OIFfrancophonie

